

-----  
Mairie de CHEVROUX  
« Le Bourg »  
01190 CHEVROUX  
mairie@chevroux.fr  
Téléphone : 03 85 36 40 21  
FAX : 03 85 36 40 21

Le 3 juillet 2014



Monsieur le Préfet  
Préfecture de l'Ain  
CS 80400  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Nos réf. : DS/SA – 2014.51  
OBJET : Réforme des rythmes scolaires  
En recommandé avec AR

Monsieur le Préfet,

Le décret n°2013-77 du 27/01/2013 relatif à la réforme des rythmes scolaires demande aux collectivités une réorganisation des temps pédagogiques et des temps périscolaires. Le but de la réforme est de basculer des heures d'enseignement des 4 jours actuellement en place sur le mercredi matin. Elle demande aux communes de prendre en charge l'ouverture de la jeunesse vers des activités culturelles, musicales et sportives. Elle concerne toutes les communes de France et tous les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire publique.

Soucieuse de se conformer à la réglementation en vigueur, la municipalité avait envisagé 2 solutions :

- Un accueil des enfants à raison de 2 plages d'une heure trente par semaine, les mardis et vendredis. Il s'agissait du projet initial élaboré collectivement, permettant aux enfants de bénéficier d'intervenants.  
Ce projet est estimé à un coût annuel de 18 000 euros. La participation de l'état sera de 50 euros par enfant, soit 6150 euros.  
L'état ayant considérablement diminué les dotations de fonctionnement des communes, il manquera 11 850 euros pour financer ce projet.  
De plus, les locaux sont insuffisants et inadaptés pour accueillir en sécurité les enfants pour des activités périscolaires.
- Un accueil des enfants de 45 minutes par jour après le repas, or 2 difficultés majeures apparaissent :  
Tout d'abord, la commune ne dispose pas de locaux adaptés à l'accueil simultané d'enfants âgés de 3 à 11 ans dont les activités et les gabarits diffèrent.  
Ensuite, il sera difficile voire impossible de recruter du personnel compétent pour des interventions de 45 minutes par jour. Sans intervenants extérieurs, cette solution sera accidentogène.

Considérant que l'état demande aux collectivités de dépenser moins,

Considérant que le budget communal ne peut plus absorber de dépenses de fonctionnement supplémentaires,

Considérant que la commune n'envisage pas d'augmenter la part de la fiscalité locale pour financer cette réforme,

Considérant le désengagement de l'Etat qui laisse à la charge des communes la mise en place de cette réforme à la fois dans son organisation mais également dans son financement,

Considérant que ce projet éducatif crée des inégalités,

Considérant la désorganisation des activités sportives et culturelles sur le canton de Pont-de-Vaux,

Considérant l'ensemble des démarches effectuées depuis la rentrée 2013 : réunions d'échanges entre élus, réunions avec les parents d'élèves et les enseignants,

Considérant que la majorité des familles demande à conserver le rythme actuel de 4 jours,

Considérant les contraintes inhérentes aux transports scolaires,

Considérant, lors du Conseil d'Ecole du 10 juin 2014, le refus unanime et la position commune des parents d'élèves, des élus et des enseignants de mettre en place une nouvelle organisation des rythmes scolaires qui remettrait en question la sécurité des enfants à l'école,

Considérant la décision unanime de refuser d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 des conseillers municipaux lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2014 et de la réaffirmation du refus massif des parents d'élèves de cette réforme lors de la réunion publique du 1er juillet 2014,

L'équipe municipale de CHEVROUX indique son refus et son incapacité à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 dans les conditions financières, de sécurité et de qualité de vie pour l'enfant que lui impose la bonne gestion d'une commune et de ses administrés.

Elle maintient les horaires existants de l'Ecole de CHEVROUX les lundis, mardis, jeudis et vendredis de la façon suivante : 9 h 00 – 12h 00 et 13h30 – 16h30

L'équipe municipale a voté à l'unanimité le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015.

Par conséquent, elle n'autorise pas l'utilisation des locaux à d'autres horaires, interdit et décline toute responsabilité en cas d'incendie, accidents ou catastrophe si, d'aventure, l'Education Nationale fixait d'autres horaires et cette dernière, au regard de ce courrier assumerait la pleine responsabilité civile et pénale de ses décisions.

Elle s'oppose au changement des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Ain le report par dérogation de cette réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,  
**Dominique SAVOT**

